

sions que pourrait avoir cette grève sur notre dispositif de défense?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le président, j'ai toujours dit qu'il n'était pas avantageux pour le gouvernement de négocier à la Chambre des communes. Les employés qui ont le droit de faire la grève la font. Et, pour autant que le Conseil du Trésor est en cause, nous faisons toujours tout ce qui est en notre pouvoir en vue d'un règlement dans le plus bref délai.

[*Traduction*]

LA GRÈVE DANS LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION  
NAVALE—LA DATE DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX  
PROPOSITIONS DES EMPLOYÉS

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à celle qu'a posée mon collègue. J'aimerais l'adresser au président du Conseil du Trésor. Le gouvernement a-t-il de fait désapprouvé la position du président de la commission de conciliation en gardant le silence et, si oui, quand la commission répondra-t-elle aux dernières propositions des employés des chantiers de construction de navires des côtes est et ouest?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le président, je n'ai rien à changer à la déclaration que j'ai déjà faite.

\* \* \*

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE MANQUE DE SOUPLESSE DANS LES PRATIQUES  
D'EMBAUCHAGE REPROCHÉ AUX EMPLOYEURS—LES VUES DU  
MINISTRE

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre sait-il que dans une étude toute récente, deux économistes-recherchistes du ministère ontarien du Travail affirment d'abord, qu'on a surestimé l'importance de la facilité d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage comme cause, entre autres, des problèmes de vacances dans les emplois et ensuite, qu'une des principales causes de la coexistence du chômage et des vacances est attribuable au fait que les employeurs se font prier pour embaucher des femmes, des jeunes, des travailleurs de groupes minoritaires et de régions défavorisées, et, si oui, est-il disposé à demander aux Centres de la main-d'œuvre d'inciter les employeurs à faire preuve de plus de souplesse dans leurs pratiques d'embauchage?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je suis au courant de l'étude effectuée pour le gouvernement ontarien en 1974, et j'ai été heureux d'entendre ce qu'on y dit des pratiques d'embauchage des patrons: cela confirme tout simplement ce que j'ai dit moi-même dans plus d'une déclaration publique. Je me réjouis aussi du fait qu'on ait l'impression que d'aucuns ont attaché une trop grande importance à l'accessibilité aux prestations d'assurance-chômage comme source de problèmes.

Questions orales  
LES TRANSPORTS

DEMANDE DE BLOCAGE DE L'ABANDON DE LIGNES  
SECONDAIRES DANS L'ATTENTE DU RAPPORT HALL ET DE  
PRÉCISIONS QUANT AUX PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DE  
LA JUSTICE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans toutes les provinces des Prairies, et surtout dans les petites villes et dans les villages, les gens se demandent avec beaucoup d'inquiétude si le ministre serait disposé à promettre que les lignes de chemin de fer ne seront pas abandonnées dans cette région avant que la Commission royale d'enquête de l'honorable Emmett Hall n'ait présenté son rapport.

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le très honorable représentant était présent lorsque nous avons annoncé la politique que nous allons suivre. Un certain nombre de milles de chemin de fer sont bloqués, à toutes fins utiles, jusqu'en 1980. Un certain nombre d'autres le sont jusqu'en janvier prochain, alors que 500 autres milles peuvent encore faire l'objet de négociations avec les intéressés. Ces 500 milles d'embranchements sont les seuls qui peuvent être fermés maintenant.

● (1430)

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je pose la question au ministre parce qu'au cours de la campagne électorale en Saskatchewan, l'aspirant ministre des Transports, le ministre de la Justice, a déclaré qu'il n'y aurait aucune fermeture avant que la Commission ait présenté son rapport, et cela s'appliquait aussi aux 500 milles dont parle maintenant le ministre des Transports.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Le ministre dit qu'il ne l'a pas dit, mais je l'ai entendu.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Je me demande combien de ministres des Transports il y a en face.

**M. Blais:** Un de plus que de votre côté.

**M. Diefenbaker:** Le député a une voix que nous n'avons pas entendue depuis que le bison a cessé de parcourir les plaines des Prairies, et elle est tout aussi intelligente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Je demande maintenant au ministre de la Justice si, vendredi dernier, dans une conversation téléphonique, un M. Owen Buss de CJVR, à Melfort, a pu parler au ministre à ce sujet et lui dire qu'il l'avait aussi entendu faire cette déclaration? Qu'est-ce que le ministre a à dire à cela?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, nous avons toujours très clairement indiqué dans toutes nos déclarations que le but même de ne pas protéger les 525 milles de ligne était de signifier que les délibérations normales de la CCT pouvaient avoir eu lieu, et je ne crois pas que personne ne se soit mépris à ce sujet. On s'est un peu mépris au sujet des 6,000 milles, que la Commission Hall étudie, et nous avons indiqué que nous étions prêts, pour notre part, à continuer de protéger une partie ou l'ensemble de ces lignes pendant que les études